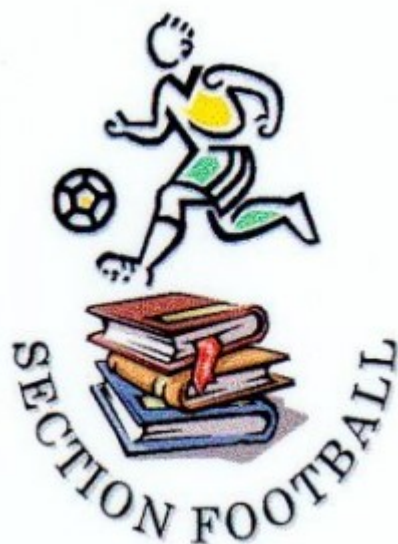


Section Sportive - Football

- Pédagogie -



Publication date: mardi 16 mai 2017

Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (AFLEC) - Lycée

français international - AFLEC DUBAI - Licence « Creative Commons

BY-SA »

PRESENTATION GENERALE

(Circulaire n° 2011-099 du 29-9-2011)

Les objectifs

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale.

Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

Les sections sportives scolaires permettent la formation de jeunes sportifs de bon niveau et de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau.

Partie intégrante du projet d'établissement et du projet académique, les sections sportives scolaires, permettent de motiver les élèves en leur donnant la possibilité d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent, d'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale.

Elles constituent un parcours de réussite diversifiée.

Elles permettent de les ouvrir sur l'extérieur, de développer leur autonomie, d'acquérir une culture d'équipe et d'évoluer dans des rapports de solidarité. Elles participent ainsi à leur éducation citoyenne.

Encadrement et horaires :

L'encadrement est effectué aussi souvent que possible par les enseignants d'EPS de l'établissement ou, à défaut, par des éducateurs sportifs agréés par la fédération concernée. Ces cadres sportifs qualifiés, titulaires d'un brevet ou d'un diplôme d'État dans la spécialité, doivent figurer dans la convention mentionnée en 1-2 (nom et qualification).

Ils doivent respecter les objectifs du projet de la section sportive scolaire et, plus largement, ceux du projet pédagogique EPS de l'établissement scolaire d'implantation.

Les horaires n'empiètent pas sur les horaires obligatoires d'Éducation Physique et Sportive : leur aménagement est compatible avec un suivi normal de la scolarité (pas plus de 4 heures de sport par semaine hors cours d'EPS).

Deux types de sections sportives existent :

" Les sections sportives où l'on pratique un sport deux à trois fois par semaine (3 à 4 heures par semaine) en dehors de l'association sportive. Sélection sur dossier scolaire et sportif.

" Les classes promotion sport (ex sections sportives locales) où la pratique sportive est moins importante (2 heures maximum en dehors de l'association sportive). Sélection sur dossier.

Partenariat :

Toute ouverture de section sportive scolaire exige un partenariat avec une fédération sportive nationale ou avec ses structures déconcentrées régionalement et localement. Ce partenariat doit contribuer à la dynamisation du tissu sportif local et être formalisé par une convention pluriannuelle.

Il formalise les objectifs, la structure et la relation entre l'établissement et le club partenaire (noms et qualité des intervenants, les installations utilisées).

Les moyens :

Des moyens de l'établissement peuvent être dégagés pour la coordination et l'animation, sous réserve de conformité du projet avec le cahier des charges national.

L'établissement peut faire appel à des partenariats extérieurs. Le soutien des collectivités territoriales, mais aussi de partenaires privés, d'instances fédérales ou de clubs sportifs, doit être recherché pour l'attribution d'installations, l'aide au fonctionnement de la structure, le contrôle médico-sportif. Dans ce cas, une convention écrite respectant le cahier des charges doit être signée entre les parties concernées.

Pérennité de la section :

Une section sportive est ouverte pour couvrir le cursus scolaire d'un élève au collège ou au lycée (quatre années pour le collège et trois années pour le lycée).

Projet souvent impulsé à l'initiative d'un chef d'établissement ou d'un enseignant d'EPS, ce dispositif doit être pérenne quelle que soit la mobilité des personnels.

À cet égard, il convient d'encourager la constitution d'équipes pluridisciplinaires d'enseignants motivés par le projet, en lien avec le conseil pédagogique. La signature d'une convention de partenariat avec les instances sportives impliquées (club, ligue ou fédération) constitue également un instrument de pérennisation du dispositif.

Responsabilité

Sous l'autorité du chef d'établissement, la responsabilité de la section sportive scolaire est confiée à un enseignant d'EPS ou à un membre volontaire de l'équipe éducative de l'établissement reconnu compétent, de façon à garantir le bon fonctionnement du dispositif.

L'enseignant responsable coordonne une équipe pluridisciplinaire d'enseignants volontaires. Il évalue les éventuels aménagements de scolarité des élèves et en fait part au chef d'établissement qui prend alors les mesures nécessaires

Organisation du temps scolaire :

Le temps de pratique dans le cadre de la section sportive scolaire doit être intégré à l'emploi du temps de l'élève et ne peut en aucun cas se substituer aux horaires obligatoires d'EPS. Ce temps de pratique ne peut être inférieur à 3 heures hebdomadaires par élève, réparties en 2 séquences si possible.

Le volume maximum des pratiques sportives doit être pensé dans l'intérêt des élèves. Ainsi, l'équilibre entre le temps de pratique sportive, le temps consacré à l'étude des autres disciplines et les temps de repos doit être une priorité lors de l'élaboration de l'emploi du temps de la section.

Suivi médical :

Le suivi médical relève du dispositif législatif et réglementaire en vigueur. La collaboration avec les personnels de l'éducation nationale doit permettre un suivi attentif et prévenir tout risque excessif de fatigue ou de blessure.

Coordination et communication :

Il est indispensable de nommer un coordonnateur parmi les enseignants d'EPS.

Ce professeur aura la charge de veiller :

" À l'élaboration du projet pédagogique ;

" À la bonne organisation de la section sportive ;

" Au suivi de la scolarité des élèves engagés dans ce dispositif.

Un enseignant d'EPS est responsable de la coordination entre le personnel de l'établissement et l'encadrement de l'activité sportive pratiquée. Il rencontre les parents quand c'est nécessaire.

Il supervise la structure en accord avec le chef d'établissement et coordonne les différents acteurs concernés par ce projet : Elèves, parents, professeur principal de la classe, proviseur et éducateurs sportifs

Le recrutement :

Il s'articule autour de 2 axes :

- Dossier scolaire : Le recrutement se fera suite à l'étude des dossiers scolaires des élèves et des appréciations de leurs enseignants. Pour les entrants en 6ème sur avis de leur professeur des écoles.
- Tests techniques : Une sélection sportive aura lieu à travers des tests techniques, physiques et des jeux à effectifs réduits programmés

Une commission d'admission, courant juin, présidée par le chef d'établissement, sera seule juge pour décider de l'admission d'un élève en section sportive au regard des différents critères cités.

Un dispositif pour la réussite des élèves DU LFI AFLEC

La section sportive scolaire a pour but de permettre aux jeunes de s'épanouir physiquement et intellectuellement dans la pratique d'un sport qui les passionne, sans que cette passion vienne limiter leurs apprentissages scolaires. Elle s'adresse à tous les élèves de la sixième à la troisième, garçons et filles, ayant pour ambition de progresser dans cette activité. Elle est ouverte à tous les élèves qui s'engagent à s'inscrire à l'association sportive et/ou dans un club.

Elle représente une mise en oeuvre concrète de réussite du projet d'établissement à travers

" Le développement de la politique culturelle et d'ouverture de l'établissement dans le domaine sportif ;

" L'acquisition d'une culture sportive dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté ;

" L'acquisition d'une culture d'équipe et d'épanouissement dans le cadre d'une solidarité collective tout en offrant un

espace favorable ;

" L'instauration d'un climat de confiance leur permettant de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier ;

" La responsabilisation des élèves participant à la section sportive, en les motivant et les incitant à travailler davantage dans le cadre de l'éducation et du parcours Santé.

Elle vise l'atteinte d'objectifs généraux d'éducation

Contribuant à l'épanouissement de l'élève et à son intégration sociale, elle :

" Les aide à mesurer les conséquences d'une pratique régulière et assidue dans l'activité et à construire leurs rapports à la règle et à l'effort ;

" Développer leur autonomie dans les apprentissages et les différents rôles sociaux pour favoriser une image positive d'eux-mêmes.

Elle s'inscrit dans la continuité de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive à travers et de l'Association Sportive par

" L'acquisition approfondie des connaissances culturelles du football sur différents aspects : historique, réglementaire, entraînement ;

" L'engagement dans une voie de spécialisation par un travail suivi et régulier sur l'année au regard des différents aspects culturels de l'activité ;

" Le développement des ressources afin de rechercher l'efficacité dans l'action individuelle et collective, la confiance et la réalisation de soi grâce à un temps de pratique collectif supplémentaire prévu et aménagé au sein de l'établissement ;

" L'acquisition des compétences et connaissances nécessaires à l'entretien de sa vie physique et au développement de sa santé tout au long de sa vie par l'apprentissage et la compréhension d'attitudes et d'habitudes saines, sécuritaires pour soi et pour les autres.

L'opérationnalisation de ces objectifs se fera par l'acquisition :

" D'une motricité spécifique ;

" De connaissances et de compétences liées à l'activité physique ;

" De progrès techniques et tactiques, de l'équilibre et de la coordination ;

" De savoir-faire sociaux liés à l'activité.

Le fonctionnement de ce dispositif au sein du LFI AFLEC de Dubaï

La pratique sportive dans le cadre des horaires de la section sportive scolaire ne peut en aucun cas se substituer à l'horaire obligatoire d'EPS mais vient le compléter.

Les élèves sont regroupés au sein d'une même classe. La commission de recrutement retient de 8 à 10 élèves par niveau de classe.

Les 3 heures d'entraînement sont intégrées à l'emploi du temps des élèves. La présence est obligatoire (cf. règlement intérieur et charte d'engagement). Un appel est effectué à chaque session d'entraînement.

Les entraînements se déroulent sur les installations d'Al Nasr Club sous la responsabilité de M. Patrick Motyl. Ce dernier pilote le projet en accord avec Monsieur Troucat, Proviseur du LFI de Dubaï.

La poursuite de l'élève dans la section sportive sera déterminée par l'ensemble de l'équipe pédagogique en charge des classes en fonction du comportement de l'élève dans l'établissement, de ses résultats scolaires et sportifs (nécessité de repasser les tests chaque année).

Objectifs visés

Section Sportive - Football

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème} et 3 ^{ème}
Compétences techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la motricité générale et plus particulièrement le contrôle du ballon, les passes et les frappes 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer et diversifier les compétences personnelles. Travail du dribble et de la posture défensive. 	<ul style="list-style-type: none"> • Individualisation du travail technique et sa spécialisation par poste.
Compétences tactiques	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter l'espace effectif de jeu pour se donner du temps et contourner la défense. • Protéger le but dès la perte du ballon 	<ul style="list-style-type: none"> • Jouer dans les espaces libres et exploiter efficacement le surnombre numérique • Protéger le but et se déplacer en fonction des adversaires et des partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre et adopter une organisation collective. • Notion de bloc et de pressing collectif • Attaquer et défendre collectivement
Compétences sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Accepter les décisions de l'arbitre et maîtrise des connaissances de base. • Participer à l'installation et au rangement du matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter autrui et s'inscrire dans un projet collectif. • Comprendre et mettre en place les principes d'un échauffement spécifique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Arbitrer et faire respecter le règlement • Conduire un échauffement collectif • Analyser une séquence vidéo

Partenariat

Afin de développer le football en milieu scolaire, l'année 2017-2018 verra le LFI AFLEC de Dubaï s'associer au PSG Academy afin de mutualiser leurs compétences, leurs moyens humains et matériels pour la mise en oeuvre de la formation du Jeune Footballeur de la 6^{ème} à la Terminale. Cela touchera également l'association sportive. Une convention a été signée par toutes les parties.

Entraînements

Un enseignement aménagé de 3 heures par semaine est proposé aux collégiens de la section avec des horaires spécifiques qui permettront de s'entraîner durant le temps scolaire.

Groupe 6^{ème} - 5^{ème} et groupe 4^{ème} - 3^{ème} : 2 entraînements par semaine Lundi et Mercredi de 15 h 45 à 17 h 15.

L'encadrement

L'enseignement sportif sera dispensé par M. Patrick Motyl assisté par un cadre technique diplômé de PSG Academy.

Moyens matériels

Le LFI AFLEC d Dubaï met à disposition le matériel pédagogique nécessaire au bon fonctionnement de cette section (ballons, chasubles, coupelles,...). A la charge du joueur : équipements personnels pour la pratique du Football (chaussures de football adaptées, protège-tibias et tenue complète d'entraînement).

Le site d'entraînement

Les entraînements se dérouleront sur les installations sportives d'Al Nasr Club.

Moyen de déplacement

A pied - déplacement encadré par les intervenants de la section.

Après chaque entraînement, les collégiens partiront aux environs de 17 h 20 du gymnase de l'AFLEC sous la responsabilité des parents ou au moyen des bus mis à disposition.

Suivi scolaire

D'un point de vue scolaire, ce suivi s'effectuera trimestriellement en partenariat avec les professeurs principaux des classes concernés. Les contraintes d'entraînement sportif n'excuseront pas un manque de travail scolaire reconnu par le conseil de classe. La conduite du projet scolaire suppose une grande motivation et un engagement de la part des élèves de la section.

Les séquences d'enseignement, scolaires et sportives, sont organisées pour faciliter les apprentissages et l'épanouissement du jeune. Il importe donc que chaque élève : joueur engagé dans la structure, organise ses temps de travail, de repos et de loisirs.

A cette fin il sera amené à faire des choix en fonction des objectifs fixés et de ses capacités de travail. Le carnet de correspondance pourra être utilisé par les responsables de la section pour communiquer avec les familles.

Le responsable de la section sera présent à tous les conseils de classe dans la mesure du possible. Une annotation sera mise sur le bulletin de l'élève.

Suivi sportif

Le programme de formation est déterminé en début d'année par les responsables de la section. Des objectifs précis d'apprentissage et d'acquisitions techniques sont répertoriés. L'objectif de la section sportive est d'offrir à de jeunes joueurs les possibilités d'avoir accès, sans surcharge d'emploi du temps, à plus d'entraînements afin de se perfectionner. A ce titre, il est impératif que l'élève participe à l'association sportive et/ou qu'il continue de s'entraîner, dans la mesure du possible, dans son club, pour pouvoir continuer à s'y épanouir et à participer aux compétitions.

Le programme de la section se consacre aux aspects techniques et technico-tactiques propres à l'étape d'apprentissage dans laquelle se situent les jeunes joueurs. Aucunement n'est intégrée une préparation athlétique poussée, celle-ci restant un des objectifs du club d'appartenance des élèves.

Une évaluation individuelle trimestrielle est effectuée. Le bilan individuel (comportement/vie en groupe/sportif) peut être retranscrit et joint au bulletin trimestriel.

L'assiduité aux entraînements est une règle fondamentale. Toute absence ou dispense devra faire l'objet d'un justificatif écrit par les parents ou tuteurs. En cas d'absence prévue ou à caractère exceptionnel, les éducateurs devront en être informés au plus tôt.

Plusieurs motifs peuvent entraîner la suspension voire l'exclusion de la section scolaire sportive :

" Raison médicale (importance de la visite médicale) ;

" Mauvaise attitude et comportement au collège ;

" Mauvaise attitude lors des entraînements ;

" Résultats scolaires insuffisants.

Suivi médical

A venir dans le cadre du Parcours Santé.

DOCUMENTS

Règlement intérieur

<dl class='spip_document_1631 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>

Charte d'engagement

<dl class='spip_document_1632 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>

Modalité d'intégration

<dl class='spip_document_1634 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>

Fiche d'inscription

<dl class='spip_document_1633 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;'>